

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales? - - - 0
 - e. Biens d'église? - - - 0
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? - 0
 - g. De biens-fonds? - - - 0
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques? 0

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Observation
Il seroit urgent d'établir dans cette commune un logement pour les deux Instituteurs Catholiques & Protestants, vu la difficulté qu'il y a d'en trouver à louer sur tout de puis environ 4 ans qu'on y a été ravagé de deux incendies qui ont détruit plusieurs Maisons.

Quatorze francs, huit sacs, moitié Mezel etavoine, mesure de Laudaune, point de vin, une Toise et demie de Sapin apprendre au ferial en payant cinq francs pour façon et droits des bas forrétiers.

Outre la pension de dessus, on retirait du Séminaire de Fribourg par gratification et pour encouragement sept francs et 12 sols.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

— " Etagnières.

— " Village.

— " Une Commune.

— " Paroisse d'Assens.

— " Agence d'Etagnières.

— " Echallens.

— " du Léman.

— " Un quart d'heure de Circonférence,
& contient 30 maisons Reformées.

— " point.

— " de même

— " 30 écoliers Reformés.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

— environ un tiers d'heure.

a. Leurs noms.

— "Arens, Bodelley, Roussens, Chaveau & Morren

b. Leurs distances réciproques.

— "environ un tiers d'heure.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

— "lecture, écriture, musique, Arithmétique, Orthographe, Religion.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

— "toute l'année deux écoles par jour, hormis le samedi, qui n'y en a qu'une.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

— "Bailettes simples, doubles, Praumes, Testament, Catéchisme d'observato.

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

— "Ponctuellement, autant que possible.

9°. Durée de l'école chaque jour?

— "En hiver de 5 à 6 heures; & en été à proportion du nombre des écoliers qui la fréquentent.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

— "Oui, en 1^{re}, 2^{de} & 3^e Classe.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

— "Les Représentants de l'état de Berne, sur le préavis des Pasteurs qui avoient fait l'exposé.

b. D'où est-il?

— "de Boudens district de Moudon.

c. Son nom

— "Daniel Olivier Guece.

(3)

d. Son âge.

— "56 ans.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

— "trois fils & deux filles.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

— "Depuis 40 ans.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

— "A Rueyres, Eclagnens, aussi Instituteur.

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

— "Notaire.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

— "30 en hiver, dont 20 garçons, & 10 filles.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

— "En été, l'école n'est fréquentée que par les petits écoliers.

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

— "Oui, un fonds d'un sept de pose.

b. Quelle en est la valeur?

— "à coûté environ 80 francs.

c. Source des revenus.

— "l'ancien Gouvernement Bernois.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

— "non.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

— "rien.

15°. Bâtiment de l'école.

— "Il n'y en a point.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux; ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

— "Il loue son logement, et l'endroit à tenir l'école à ses frais, montant à 21 francs par an, mais il est bien serré & gêné n'ayant qu'une petite chambre pour se loger et tenir l'école.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

— "Le Propriétaire, excepté les petites réparations qui se font par le maître d'école.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisse communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Observation.

Il seroit urgent d'établir dans cette Commune des Logements de Régents, et des Chambres d'écoles, tant pour les Réformés que pour les Catholiques, à cause de la difficulté d'en trouver à louer, surtout des environs qu'après, qu'on y a été ravagé de deux malheureux Incendies, qui ont détruit plusieurs maisons.

" 73 francs, 1/2 mesure de Lausanne, point de vin, une toise & demi de bois de sapin, à prendre au Jurat en payant 5 francs pour l'accommodage, et Droits des bas ferretiers.

" D'aucune de ces sources, mais comme est dit ci-dessus de l'ancien Gouvernement Bernois.

" hormis, le fonds ci devant mentionné.

Pour le Régent de Breteigny
(1) sur Morrens.

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? Breteigny

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? C'est un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? C'est une Commune proprement dite

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? de la Paroisse de Montherod agence de Breteigny

d. District D'Ecublens

e. Canton du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. Dix à douze Minutes

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. Breteigny et le Chalet Sabothons

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

{ La maison d'école est au Centre du Village. à peu près

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

à Breteigny 6 Enfants au Chalet 3 Enfants